

Enquête Publique
sur la définition des périmètres
de protection du captage d'eau potable
situé sur la commune de BUSSY-le-REPOS
du 30 mai 2023 au 27 juin 2023

TA n°E19000051/51 du 11/04/2023
Arrêté préfectoral d'ouverture en date du 20/04/2023.

PROCES VERBAL DE SYNTHESE
(Code de l'Environnement, Article R123-18)

Le déroulement de l'enquête :

L'enquête publique a été ouverte du mardi 30 mai au mardi 27 juin 2023 inclus, elle a eu lieu pendant **29 jours**.

L'avis d'enquête a bien été publié dans un premier temps le 19 mai 2023 puis dans un deuxième temps le vendredi 02 juin 2023, dans 2 journaux régionaux (l'Union et Marne Agricole) et dans les délais imposés par la loi.

L'avis d'enquête a été maintenu affiché pendant toute la durée de l'enquête sur la porte de la mairie et sur le site.

Le dossier d'enquête a été également consultable par voie électronique sur le site internet <http://www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquete-publique-declaration-d-utilite-publique>. Le public pouvait faire part de ses observations à tout moment par messagerie électronique à l'adresse suivante pref-bdl-politiques-publiques@marne.gouv.fr. Un dossier d'enquête « papier » a été aussi mis à disposition du public à la Mairie pendant toute la durée de l'enquête. Un registre d'enquête y a été inclus afin de recevoir toutes les observations écrites.

Un entretien téléphonique préalable, organisé le 23 mai 2023, avec Mr Claude GUICHON, maire de la commune, m'a permis de recevoir quelques informations nécessaires pour une meilleure connaissance du dossier.

Le projet :

Il s'agit d'une **Déclaration d'Utilité Publique** qui a pour vocation d'établir le projet de définition des périmètres de protection du **captage d'eau potable** situé sur le territoire de la commune de **Bussy-le-Repos**, tout en respectant les principes généraux des codes relatifs à ce domaine.

Les Permanences

La Commissaire Enquêtrice a tenu 3 permanences dans les locaux de la mairie au sein du bureau de Mr le Maire

Mardi 30 mai de 17h à 19h (ouverture de l'enquête)

Samedi 17 juin de 10h à 12h

Mardi 27 juin de 17h à 19h (clôture de l'enquête)

Le 30 mai, la Commissaire Enquêtrice s'est entretenue avec Mr le Maire, puis celui-ci lui a fait visiter le captage d'eau situé à la sortie du village au lieu-dit « la Croye » sur la D1 ainsi que la zone des 3 périmètres. Le point de captage ZN52p a bien un capot de protection et est cadénassé.

Le registre a été clôturé le 27 juin à 19h00 en présence de Mr le Maire.

Après la clôture de l'enquête, j'ai demandé à Mme Tonnelier du Pôle de l'appui territorial de me remonter les courriels réceptionnés et de faire le nécessaire pour qu'aucune observation puisse être désormais rédigée par voie électronique.

Par conséquent, les bonnes conditions d'accueil ont permis à la population d'accéder facilement au dossier et aux divers documents et plans mis à sa disposition, de s'informer et de formuler ses observations et remarques.

Les observations du Public :

10 Personnes sont venues aux permanences : elles ont consulté le dossier et principalement les plans du périmètre de protection. Elles ont échangé avec le Commissaire Enquêteur sur l'ouvrage, le contexte de l'enquête et les prescriptions des servitudes.

Lors de la 1^{ère} permanence du **30 mai** : 7 visites. Aucune mention sur le registre.

Lors de la 2^{ème} permanence du **17 juin** : 3 visites. Rien de mentionné sur le registre.

Lors de la 3^{ème} permanence du **27 juin** : 0 visite

Les propriétaires et exploitants agricoles sont bien conscients de la nécessité de protéger la qualité de l'eau et du respect de la réglementation des activités dans les périmètres de protection rapprochée et éloignée. Ils ont bien pris note des interdictions principalement les effluents d'élevage et les digestats en PPR.

En dehors des permanences, il n'y a pas eu d'observation ajoutée dans le registre d'enquête

Aucune observation a été inscrite dans le site internet

L'avis de l'hydrogéologue agréé en matière d'eau et d'hygiène publique pour le département de la Marne était bien joint au dossier.

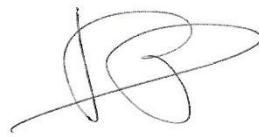
Il a noté une vulnérabilité du captage : la commune devra apporter les solutions afin de garantir une qualité de l'eau

- A 1000 m à l'Ouest/Nord-Ouest : présence d'une très vaste carrière mal protégée (d'environ 1 ha). **Clôturée depuis quand ? 18/12/2018 date de l'arrêté municipal. Porte cadénassée**

- A 240m à l'Ouest du captage : une aire de dépôts existe. **A voir pour le nettoyage et quand ? C'est un dépôt inerte de terre végétale qui sera réutilisée par les agriculteurs durant l'été. Le sol sera nettoyé pour le 1^{er} octobre.**
- A 200m au Nord-Ouest du captage : existence d'un puits privé. **La conformité et l'importance des prélèvements sont être vérifiés. Période prévue ? La protection de ce puits est conforme, prélèvement de 100m³/an. Re-contrôle en septembre.**
- En aval immédiat à moins de 40 m du captage : exploitation de type maraîchage avec serres qui possède son propre puits à 140m et une fosse septique à côté d'un bungalow. **Conformité à valider. S'il n'est pas fait, le contrôle sera effectué.**
- Les cultures intensives sous plastiques, dans la parcelle ZM16 sise au Nord immédiat du captage, semblent être abandonnées. **Depuis quand ? Et qu'est devenue cette parcelle ? La parcelle sera nettoyée pour le 31/07/2023 et semée en jachère non cultivée (herbe)**
- Qu'en est-il du courrier du Préfet pour une dérogation aux limites de la qualité des eaux ? **La dérogation sera faite par le Bureau d'Etudes Antea, titulaire de l'étude technico-économique menée par la 4CVS, dans les 6 mois à venir.**
- Date du dernier diagnostic de l'assainissement non collectif **Toutes les habitations (100%) ont été contrôlées par le SPANC de 2015 à 2019.**

La commune devra porter une attention particulière aux résultats de l'expertise hydrogéologique et de la consultation administrative, et devra prendre en considération les travaux et actions nécessaires.

A Cernay-les-Reims le 29/06/2023



La Commissaire Enquêtrice,
Béatrice PENASSE